/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-229 du 17 Octobre 1991

portant nomination de Responsables au Ministère du Commerce et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;

SUR Proposition du Ministre du Développement Rural ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 Octobre 1991,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère du Commerce et du Tourisme :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Patrice NADJO,

- Conseillers Techniques : Monsieur Clément LOKOSSOU, cumulativement avec ses fonctions actuelles et

Monsieur Hilaire SAPONOU.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera;

fait à COTONOU, le 17 Octobre 1991

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

Bernard HOUEGNON

Le Ministre des Finances,

Bernard HOUEGNON
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 1 MEGPR 2 MCT-MF 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 17 DB-DCOF-DSDV-DI-DCP 10 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA-IGE-DCCT 10 GCONB-CSM - ONAPI 3 CAN-BN 2 INTERESSES 3 JORB 1.